Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260709-D056_2027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

9 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 11 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le neuf Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Juillet 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Jean-François BASCOU, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR.

Absents excusés : Magali FORÊT (pouvoir à Géraldine TABART), Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Rachel RAITHIER (pouvoir à Fabrice CHAMPALLE), Servane LE RAY, Bernard MAUDUIT (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Nicolas GUYOT (pouvoir à Séverine JEHANNO), Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Thomas OLIVIER (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE

056/2026 Subventions exceptionnelles aux écoles

Suite à l'inauguration de La Forge, le groupe Six Foot Stix a souhaité que le montant de son cachet soit partagé à part égale entre les 2 écoles.
Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'OGEC de l'école Saint Charles et une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Amicale laïque du Pigeon Vert.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- ☐ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à chacune des 2 écoles tel que présenté ci-dessus.
- ☐ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.